

# CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ **PROCÈS-VERBAL**

# Séance du 27 novembre 2014

Approuvé le 15 janvier 2015

	PRESENTS
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Kristine BALSLEV, Jean-Michel BAUDOUIN, Daphné BAVELIER, Ecaterina BULEA BRONCKART, Caroline DAYER, Olivier DESRICHARD, Laurent FILLIETTAZ, Vije FRANCHI, Natasha FREDERIC, Guido GENDOLLA, Edouard GENTAZ, Francia LEUTENEGGER, Martine MORNACCHI, Catherine ONA, Yvan SANCHEZ, Sabine VANHULLE
Ex officio	Pierre BATARDON – administrateur, Valérie FAVEZ, Madiha NASIR – conseillères aux études, Pascal ZESIGER – doyen
Invité(s)	
	EXCUSES
Membres du Conseil	Radu BANESCU, Pierre BARROUILLET, Kerstin BRINKMANN, Paolo GHISLETTA, Michael RICHTER, Valentin ZEBERLI
Ex officio	Aline MEYER, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères aux études

# Ordre du jour

- 1 Approbation du PV de la séance du 18.09.2014
- 2 Communications du doyen
- 3 Préavis sur le rapport 2014 de la Commission de planification académique de la Faculté
- 4 Présentation du budget 2015
- 5 Discussion de l'avenir de la Faculté et des relations intersections
- 6 Divers

Procès-verbal approuvé le 15 janvier 2015

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18.09.2014

Le procès-verbal est approuvé sous réserve de ne pas mentionner le nom des membres du Conseil participatif dans la partie « commentaires » du point n°3 « Bilan du décanat à mimandat ».

### 2. COMMUNICATIONS DU DOYEN

### • Cours publics FPSE

2 cours ont déjà été proposés sur le semestre d'automne :

- Olivier Maulini 15.10.2014 « L'école à l'épreuve d'elle-même? Tensions et changements dans le métier d'instruire les enfants »
- Edouard Gentaz 19.11.2014 « Quelles sont les compétences cognitives et affectives des bébés? »

Deux cours à venir au semestre de printemps :

- Daphné Bavelier 25.02.2015 « Jeux vidéo et cerveau : mythes et réalités »
- Marc Hessels 15.04.2015 « Besoins éducatifs particuliers : quels outils pour une meilleure inclusion? »

### • Centre interfacultaire en droits de l'enfant

Au 01.01.2015, deux postes professoraux de l'IUKB seront rattachés à la FPSE :

- Philippe Jaffé (Section de psychologie) responsable de l'UER
- <u>Frédéric Darbellay</u> (Section des sciences de l'éducation)

Un colloque interfacultaire (Facultés de Droit, Sciences de la société et FPSE), durant lequel les 4 professeurs de l'IUKB qui rejoignent l'Université de Genève viendront présenter leurs travaux, est fixé le 30 janvier 2015 après-midi.

### Accueil des nouveaux collaborateurs

Dans le cadre du projet d'amélioration du processus d'accueil des nouveaux collaborateurs, une séance d'information a été proposée le 6 novembre. Seul un tiers des nouveaux collaborateurs a pu y participer. L'administrateur et l'administratrice adjointe travaillent à la préparation d'une pochette d'accueil qui sera remise aux nouveaux arrivants.

### • Remise des diplômes - 22.11.2014

La cérémonie de remise des diplômes a connu un vif succès. On y a enregistré une participation importante : 73% des diplômés étaient présents le matin ; 78% l'après-midi, soit plus de 2000 personnes au total.

### • Atelier : « Regards croisés sur l'apprentissage de la lecture »

Cet atelier proposera une série de conférences données par des collaborateurs des Sections de psychologie et des sciences de l'éducation sur un thème commun « l'apprentissage de la lecture ». Il sera ouvert aux collaborateurs de la Faculté uniquement, et proposé le 05.02.2015 (8h30-12h45).

Procès-verbal approuvé le 15 janvier 2015

### • Forum Uni-Emploi - 21.04.2015

L'organisation de cet évènement a été modifiée. Afin de permettre une participation maximale des étudiants, il a été décidé que les cours seront supprimés, le matin pour la Section de psychologie ; l'après-midi pour la Section des sciences de l'éducation et de l'unité Tecfa.

### Budget

Le financement d'un poste d'adjoint scientifique à 50% pour la Commission d'Ethique a été accepté par le Rectorat. Il sera financé pour une durée de 3 ans sur le fonds « innovation & développement » et fera l'objet d'un rapport d'activité afin de déterminer si le poste pourra être stabilisé au budget. Jusqu'à présent, le poste (30%) existant était financé par le décanat de la Faculté.

### Locaux Unimail

La situation des locaux à Unimail (y compris Pignon et Pavillon Mail) va être ré-évaluée. Le groupe dédié GROUFO (réunissant les doyens et administrateurs des facultés concernées) va être ré-activé. C'est le doyen de la FPSE qui en assurera la présidence (présidence « tournante » tous les 2 ans). La FPSE apparaît « sur-dotée » par rapport aux autres facultés et un calcul détaillé devrait être effectué afin de « sortir » les laboratoires du calcul « m²/étudiant » qui fausse un peu l'estimation rendue (soit 5 m²/étudiant).

### FNS

Lors de la séance qui s'est tenue à Genève dans le cadre son traditionnel tour de Suisse, la direction du FNS a donné les informations suivantes :

- Subventions : trop de petits subsides → bénéfices insuffisants. Le FNS souhaite investir dans des projets plus importants (et projets financés pour 4 ans au lieu de 3).
- Le poste de « professeur boursier » : le FNS constate que peu sont embauchés dans l'Université d'accueil. A terme, le FNS souhaite que ce poste soit remplacé par le poste de « professeur assistant à prétitularisation conditionnelle ». La différence entre les deux postes est que le second requiert que l'institution d'accueil prévoie un poste de professeur à l'issue du financement FNS.
- Les COREC locales (Commissions de recherche du Fonds national suisse de la recherche scientifique, qui établissent le lien entre les universités et le Fonds national suisse de la recherche scientique) seront remplacées par des commissions nationales.

### CRD des 10 & 11.11.2014 à Morges

Au cours de ce CRD au vert, différents points ont été abordés :

- Budget : coupures de l'ordre de 1%/année à prévoir.
- La COB 3 (convention d'objectifs) est en cours de négociation avec l'Etat de Genève. Il n'est pas sûr que le financement prévu soit attribué.
- Plan stratégique : le nouveau plan stratégique est en phase d'élaboration. Il s'inscrit dans la continuité du précédent ; il privilégie notamment le développement de pôles de compétences plutôt que le maintien de l'ensemble des domaines d'enseignement et de recherche.
- Conditions d'admission à l'Université de Genève pour les titulaires d'un baccalauréat français : moyenne 12/20 (mention « assez bien ») quel que soit le baccalauréat concerné. (pour information, accès à l'EPFL : 16/20 mention « très bien »).

Procès-verbal approuvé le 15 janvier 2015

# 3. PRÉAVIS SUR LE RAPPORT 2014 DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION ACADÉMIQUE - CPA DE LA FACULTÉ

La situation actuelle de la Faculté, engagée dans une profonde réflexion sur son avenir et les alternatives de fonctionnement à envisager, ne permet pas de dessiner un véritable projet de développement de la Faculté. Le rapport de 2014 est largement fondé sur celui de l'an dernier. Les objectifs généraux sont confirmés et sont pour l'essentiel :

- L'adaptation constante de l'offre de formation aux réalités concrètes (scientifiques, sociales, politiques ...), ainsi qu'au développement de chacune des disciplines proposées sur le plan international :
- Le soutien et la visibilité de la production scientifique facultaire dans le domaine de la Recherche ;
- L'intensification des liens avec les autres subdivisions de l'Université telles que les centres interfacultaires, mais aussi avec la Cité, tant avec les institutions partenaires qu'avec le grand public (création d'évènements, visibilité dans les médias) ;
- La poursuite des efforts concernant l'Egalité Homme-Femme.

Le doyen souhaite qu'en 2015, un nouveau plan stratégique et une vision plus globale pourront être présentés. Il précise que le rapport reflète l'état des travaux dans les Sections et pour chaque domaine, ce qui explique l'aspect quelque peu hétérogène de l'ensemble.

### **Commentaires**

• Il est à nouveau souligné le rôle important du Conseil participatif en tant qu'instance décisionnaire et le devoir de l'investir en tant que telle. C'est également l'occasion, comme ici, de se pencher sur les fonctionnements respectifs des Sections. On constate notamment que le rapport présenté constitue l'opportunité pour chacune d'entre elles de préciser sa politique.

Il est par ailleurs, regretté que le rapport de la CPA soit soumis si tard, ne permettant pas de demander des précisions ou des modifications sans engendrer des blocages significatifs. En d'autres termes, avec tel délai, il n'y a pas vraiment de choix autre que de préaviser favorablement le projet proposé.

- → Le conseil participatif demande donc au décanat que le prochain rapport de la CPA soit soumis au Conseil participatif beaucoup plus tôt afin de pouvoir demander des modifications si nécessaire.
- D'aucuns s'étonnent de ces remarques, attirant l'attention sur le travail considérable effectué au sein de chaque groupe de planification dans les Sections. La synthèse de ces travaux fait ensuite l'objet d'un rapport réalisé par la Commission de planification académique, et « soumis au Conseil participatif qui donne son avis » (puis au Collège des professeurs de la Faculté, qui l'approuve). Il indique que le projet de rapport soit produit plus tôt ne donnera pas plus de légitimité, ni de compétences, au Conseil participatif pour la remise en question du travail effectué.
- → certains membres insistent toutefois sur le fait que le Conseil participatif est l'instance habilitée à discuter ce type de projets ainsi que les priorités « suggérées » (sic) par le Décanat. Dans ce cadre, ils souhaiteraient que le Conseil participatif soit consulté, en amont, sur les priorités fixées, « sans préavis » (sic), par le Décanat. Il est suggéré qu'un représentant du Conseil participatif participe aux groupes de travail préparatoire dédiés. Et que, réciproquement, des représentants des groupes de travail soient présents au Conseil pour rendre compte de l'évolution des travaux, répondre aux questions et enregistrer les commentaires émis. En outre, un membre fait remarquer que le Statut de l'Université prévoierait qu'un représentant du Conseil participatif pourrait demander à participer aux séances de la Commission de planification académique. ...Il est demandé de vérifier cette information.(voir rappel ci-dessous).

Procès-verbal approuvé le 15 janvier 2015

### Pour rappel

### √ (Statut de l'Université)

### Art. 35 Planification académique

- 1 Les unités principales d'enseignement et de recherche procèdent à la planification académique de leur orientation stratégique.
- 2 A cet effet, chaque unité principale d'enseignement et de recherche institue une commission permanente de planification académique chargée de planifier le maintien, la suppression, la transformation et la création des postes de professeur ordinaire, de professeur associé et de professeur assistant
- 3 La commission est composée d'un membre du décanat, de quatre professeurs, d'une collaboratrice ou d'un collaborateur de l'enseignement et de la recherche et d'une étudiante ou d'un étudiant.
- 4 Elle est désignée par le décanat sur proposition :
- a) du collège des professeurs pour les membres du corps professoral ;
- b) des délégués de chaque autre corps au conseil participatif pour les personnes issues de ce corps.
- 5 La rectrice ou le recteur approuve la composition de la commission.
- 6 Elle transmet à la doyenne ou au doyen un rapport contenant les propositions de maintien, de suppression, de transformation ou de création des postes professoraux. Il est mis à jour régulièrement.

### 7 Le rapport de la commission est soumis :

### a) au conseil participatif qui donne son avis ;

- b) au collège des professeurs qui l'approuve.
- 8 Le règlement d'organisation de l'unité principale d'enseignement et de recherche peut prévoir :
- a) la création de plusieurs commissions de planification académique ;
- b) la participation d'un représentant du personnel administratif et technique dans chaque commission de planification.

### √ (FPSE – Règlement d'organisation)

### CHAPITRE IV - GROUPES DE PLANIFICATION ACADÉMIQUE

### Article 38. Composition et désignation

- 1. Chaque section peut proposer à la commission de planification académique la création de groupes de planification académique permanents ou ad hoc.
- 2. Un groupe de planification académique est composé d'un membre de la présidence de la section concernée (ou du décanat pour ce qui est de TECFA), et d'au moins quatre professeurs. Les ollaborateurs de l'enseignement et de la recherche et les étudiants ont droit à un membre et à un suppléant pour chaque groupe de planification académique.
- 3. Les membres des groupes de planification sont désignés par le décanat sur proposition :
- a) du collège des professeurs de la section concernée pour les membres du corps professoral ;
- b) des délégués de chaque autre corps au conseil participatif pour les personnes issues de ce corps.
- 4. Chaque groupe de planification académique est présidé par un membre de la présidence de la section ou par un professeur délégué par la présidence.

### Article 39. Compétences

- 1. Un groupe de planification académique est chargé d'établir, à l'intention de la commission de planification académique, une première analyse concernant les opportunités de développement, de réorientation ou de redimensionnement d'un secteur spécifique.
- 2. Le mandat d'un groupe de planification est fixé par la commission de planification académique sur proposition du collège des professeurs de la section concernée.
- 3. Les groupes de planification académique peuvent consulter toute personne susceptible d'apporter des éléments utiles à l'avancement de leurs travaux.

Procès-verbal approuvé le 15 janvier 2015

### 4. PRÉSENTATION DU BUDGET 2015

- Coupures: ne pouvant répondre aux objectifs fixés par le Rectorat pour 2015, la Faculté a demandé un délai jusqu'en 2017. Une réduction du budget de l'ordre de 660'000 CHF a déjà pu être effectuée et il reste +- 700'000 CHF de coupures à réaliser d'ici à 2017 (soit 3.75% du budget 2012). Pour les 3 années suivantes (2017, 2018 et 2019), il faudra probablement envisager des coupures supplémentaires.
- Budget Investissement : 25% du budget total (330'000 CHF) pour 2015, soit, une dotation maximale (mais « non acquise ») de 250'000 CHF. A ce jour, 97'800 CHF sont assurés pour le renouvellement du matériel. Pour ce qui concerne les nouvelles acquisitions, les demandes vont être arbitrées par le Rectorat.
- Equipe du professeur Bavelier : au niveau budgétaire, tous les postes de l'équipe du prof. Bavelier vont être transférés du Rectorat au budget de la FPSE (soit + 600'000 CHF).

### 5. DISCUSSION DE L'AVENIR DE LA FACULTÉ ET DES RELATIONS INTERSECTIONS

[document de travail évolutif]

### 6. DIVERS

 La Newsletter n°3 est prête et sera envoyée avant Noël. Une Newletter « exceptionnelle » est prévue pour avril 2015 (à l'occasion de la journée « Uni-emploi »): une version électronique, mais également en « version papier » avec la présentation de tous les groupes de Recherche de la Faculté et les formations proposées.

Pour cette Newsletter d'avril 2015, il est important que, **d'ici mi-janvier**, tous les sites web d'équipes soient mis à jour car c'est à partir du web que toutes les informations vont être extraites. Ne pas hésiter à contacter Sandra de Grazia en cas de problèmes : Sandra.DeGrazia@unige.ch

Les numéros précédents sont disponibles en lecture ici : http://www.unige.ch/fapse/cite/newsletter.html

- + en 2015, nous fêterons les 40 ans de la Faculté → idée pour une Newsletter dédiée ?
- Collaboration inter-sections : « Regards croisés sur la petite enfance » : deux ateliers (sur 3) auront lieu en 2015 : les 19 février et 23 avril entrée gratuite, sur inscription.
- Rencontre des médiateurs culturels de la Ville de Genève : idée d'ouvrir un CAS SSED/Psychologie pour une formation aux médiateurs scientifiques et culturels romands.
- AGEPSY: des discussions sont en cours entre des collaborateurs de la section de psycgologie et des représentants de l'association des psychologues de Genève afin d'organiser des rencontres régulières centrées sur des problématiques traités par la recherche académique et les besoins des professionnels.

GE/15.12.2014/M.Philippe